
Nombre de membres

Séance du 13 mars 2018

en exercice: 15

L'an deux mille dix-huit et le treize mars l'assemblée régulièrement convoquée le 13 mars 2018, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Patrick LEHAGRE (Maire)

Présents : 13

Sont présents: Monsieur Patrick LEHAGRE (Maire), Monsieur Jean AGEORGES (Adjoint Au Maire), Monsieur Jacques MOTARD (Adjoint Au Maire), Madame Yvette DUTERTRE (Adjointe Au Maire), Madame Valérie BOUIN (Adjointe Au Maire), Monsieur Ghislain GUYON (Conseiller Délégué), Madame Christine LAVEAU (Conseillère Municipale), Madame Christiane MACHEFER (Conseillère Municipale), Monsieur Yann JAUNASSE (Conseiller Municipal), Monsieur Alain GAUTIER (Conseiller Municipal), Madame Martine DEMEURÉ (Conseillère Municipale), Monsieur Jacques BOULLENGER (Conseiller Municipal), Madame Elisabeth CHAUSSE (Conseillère Municipale)

Votants: 14

Représentés: Marie-Pierre CHUM par Patrick LEHAGRE

Excuses: Dolores TESSIER

Absents:

Secrétaire de séance: Yann JAUNASSE

Le procès-verbal de la réunion du 6 février 2018 a été approuvé à l'unanimité.

DECISIONS DU MAIRE

Conformément aux dispositions de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire rend compte au Conseil municipal, lors de chaque réunion ordinaire, des décisions du Maire intervenues depuis la précédente séance.

Les décisions prises depuis la séance du 6 février 2018 concernent :

- Conclusion d'un contrat avec la Société REFLETS ET COMMUNICATION pour obtenir des conseils juridiques en matière funéraire pour un montant de 150,00 € TTC.
- Achat d'un lave-linge pour l'école, auprès de la Société AUCHAN pour un montant de 219,00 € TTC.
- Pour la STEP, réparation d'un extracteur d'air pour 993 € HT

Objet: Installation d'une conseillère municipale pour siéger en remplacement de M. HATWELL démissionnaire.

En ouverture de séance, Monsieur le Maire indique qu'il a reçu un courrier de démission le 7 février 2018 de Monsieur Sydney HATWELL de ses fonctions de Conseiller municipal.

Comme le prévoit l'article L. 270 du Code électoral, le poste vacant doit faire l'objet d'un remplacement par le suivant de la liste d'origine (Liste : « CHARENTILLY : ENSEMBLE POUR DEMAIN ! »). Le poste a donc été proposé à Madame Mélanie PERRÉ, qui n'a pas souhaité siéger au Conseil municipal (courrier du 10 février 2018), puis à Monsieur Bruno BIARD qui a également décliné la proposition par courrier remis en Mairie le 26 février 2018.

C'est donc Madame Elisabeth CHAUSSE, suivante de liste qui a accepté de remplacer Monsieur Sydney HATWELL pour siéger au sein du Conseil municipal.

Objet : Délégués de la commune au sein des structures intercommunales – Remplacement du délégué titulaire au Syndicat de Gendarmerie suite à la démission de M. Sydney HATWELL - DE 2018 021

Vu la Loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L 2121-21 et L 5215-10,

Considérant que suite à la démission de Monsieur Sydney HATWELL, Conseiller municipal, en date du 7 février 2018 il convient de désigner un représentant au Syndicat de Gendarmerie de Neuillé-Pont-Pierre.

Considérant les candidatures de :

- Syndicat de Gendarmerie : Madame Martine DEMEURE au poste de déléguée titulaire et Madame Elisabeth CHAUSSE au poste de déléguée suppléante.

Le Conseil Municipal, entendu le rapport de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

- **Désigne** comme délégués suivants pour représenter la Commune au sein du Syndicat de Gendarmerie de Neuillé-Pont-Pierre comme suit :

STRUCTURES INTERCOMMUNALES OU ETABLISSEMENT PUBLIC	REPRESENTANTS
Syndicat de Gendarmerie	<u>Délégués Titulaires :</u> <ul style="list-style-type: none">• Madame Yvette DUTERTRE, (déléguée titulaire déjà désignée).• Martine DEMEURE <u>Délégués suppléants :</u> <ul style="list-style-type: none">• Monsieur Patrick LEHAGRE, (délégué suppléant déjà désigné)• Madame Elisabeth CHAUSSE

Objet : CCGC - PR : Modification de la Commission Bâtiments, logements et gens du voyage. - DE 2018_022

Vu la Loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

Vu la Loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet d'Indre-et-Loire du 27 décembre 2016 portant fusion de la Communauté de communes Gâtine et Choisilles et Pays de Racan,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L 2121-21 et L 5215-10,

Vu la délibération n° DE_2017_004 en date du 7 février 2017 relative à la désignation des délégués de la Commune au sein des commissions de la Communauté de Communes de Gâtine et Choisilles - Pays de Racan.

Vu la délibération n° DE_2017_021 en date du 7 mars 2017 relative à la modification de la délibération des délégués de la Commune au sein des commissions de la Communauté de Communes de Gâtine et Choisilles - Pays de Racan - ajustement des nombres des représentants pour les commissions "Enfance - Jeunesse - Vieillesse " et Environnement et Agenda 21.

Considérant qu'avec la démission de Monsieur Sydney HATWELL du Conseil municipal en date du 7 février 2018, le Conseil municipal doit désigner ses représentants au sein de la commission Bâtiments, logements et gens du voyage,

Considérant les candidatures pour les diverses commissions communautaires :

- Bâtiments, logements et gens du voyage, Vice-Président Monsieur Michel JOLLIVET, Maire de Neuillé-Pont-Pierre.
 - Candidat (e) (s) **Madame Elisabeth CHAUSSE**, Madame Yvette DUTERTRE.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

- **Désigne** les élus suivants pour représenter la Commune au sein de la commission Bâtiments, logements et gens du voyage à la Communauté de Communes Gâtine et Choisilles - Pays de Racan comme suit :
- Bâtiments, logements et gens du voyage, Vice-Président Monsieur Michel JOLLIVET, Maire de Neuillé-Pont-Pierre.
- **Madame Elisabeth CHAUSSE**, Madame Yvette DUTERTRE.

COMPTE RENDU DES EPCI

Pays Loire Nature Touraine – Assemblée Générale le 15 février 2018

Lors de cette Assemblée Générale était à l'ordre du jour :

- **Périmètre du Pays Loire Nature** : la sortie de la Commune de Chouzé-sur-Loire du Pays Loire Nature Touraine.
- **Dossiers OCMACS** – le dossier AMIKINOS a été classé inéligible par la DIRECCTE
- **Orientations Budgétaires du Budget Principal qui s'élève à 5 586 500 €.** Cette enveloppe va évoluer avec l'avenant qui va être réalisé au 1^{er} semestre 2018. En effet la dotation globale du Contrat Régional de Solidarité Territoriale (CRST) va être portée à hauteur de **6 527 000 €.**

Il a été également question de :

- **Mise en œuvre du programme LEADER 2014-2020**
- **Mise en œuvre du Plan climat air énergie territorial**
- **Poursuite du travail des Conseillers en Energie Partagée**
- **Sensibilisation et accompagnement sur les éco matériaux**
- **Pour le service ADS (Autorisation du droit des sols)** : la participation financière des Communautés de Communes membres pour le fonctionnement du service ADS est répartie pour moitié au nombre de la population concernée (DGF 2016) et au nombre d'actes déposés (n-1). Concernant la partie SCOT, la cotisation est de 1,20 € comme précédemment.
- Le mode de calcul de cette participation est réparti suivant les Orientations Budgétaires 2016 de 210 000€ soit :
 - o 50% au nombre d'actes instruits soit 105 000 € / 1114 actes (2015) = 94,25 € par nombre d'actes
 - o 50% au nombre d'habitants soit 105 000 € / 54 163 habitants (DGF 2015) = 1.938 € par habitant
- Cette participation financière reste la même depuis la création du service (juillet 2015).
- Comparativement à 2016, le nombre de dossiers de demande d'autorisation d'urbanisme déposés est passé de 1 152 à 1 379 dossiers ce qui représente une augmentation d'environ 20%.
- Concernant les services du Pays Loire Nature Touraine, l'effectif est composé de 6 équivalents temps plein. La participation des communautés de communes en euros constants, serait de : 2.78 € par habitant
- **Indemnités au comptable du trésor.**
- Enfin, une présentation du Bilan des actions d'animations conduites par le Pays Loire Nature sur l'année 2017 via les politiques régionales et européennes.

Conseil d'école du 19 février 2018

Etait à l'ordre du jour de ce Conseil d'école :

LE PROJET D'ÉCOLE :

- a) Résultats des élèves en 2016/2017 (les résultats sont globalement satisfaisants).
- b) RASED : 12 aides directes ont été apportées aux enfants qui en avaient besoin, sachant que le RASED se limite à l'intervention de la psychologue scolaire.

c) Bilan projet d'école

- Axe 1 : favoriser la réussite de tous les élèves
- Axe 2 : travailler en équipe pour assurer la continuité des apprentissages de la maternelle au collège
- Axe 3 : créer un climat scolaire favorable aux apprentissages et à l'épanouissement des élèves

Le futur projet d'école s'appuiera sur l'analyse du tableau de bord et le bilan des différentes activités proposées au sein de l'ancien projet d'école. Il sera réalisé lors du premier trimestre 2018/2019.

Les priorités seront les suivantes :

- 100% de réussite au CP
- Mise en place des cycles
- Mise en place des différents parcours

- Axe 1 : Acquisition des fondamentaux
- Axe 2 : Parcours des élèves (citoyen, santé, PEAC + socle)
- Axe 3 : Climat scolaire

L'USEP :

- Rapport des activités durant l'année 2017.
- Prévisions d'activités pour 2018.
- Bilan financier USEP 2017 et bilan prévisionnel 2018
- Cotation de l'école versée à l'USEP 37 : 735,00 €.

LA RESTAURATION SCOLAIRE :

Lors du conseil municipal du 9 janvier 2018, il y a eu 3 parents désignés à la commission restauration scolaire (Mme MOUCHARD, Mme DEVIGNE et Mme BODART). Des enfants ont été élus (2 enfants dans les 2 classes de cycle 3). Ils seront tous invités à la prochaine réunion de la commission le 26 mars 2018 à 13h15.

SORTIES SCOLAIRES ET ACTIVITES PEDAGOGIQUES :

Projet artistique et culturel pour les classes de Mme THOURAULT et Mme JANOT en participation avec le théâtre du sous-sol. Il a été amorcé par la venue de 2 comédiennes dans les classes. Elles ont fait une pièce de théâtre collaborative autour du sujet « qu'est-ce qu'un spectacle idéal ? » et leur ont ensuite proposé de participer à l'élaboration du spectacle. Travail en arts visuels et en production écrite en classe

FETE DE FIN D'ANNEE :

- Elle aura lieu le 30 juin 2018.

La venue d'un chapiteau de cirque où les enfants pourraient produire un spectacle à destination des parents est à l'étude. Cela constituerait un projet fédérateur sur l'ensemble de l'école et, permettrait de travailler autour des arts du cirque.

La compagnie Fouxfeuxrieux propose de venir monter un chapiteau sur 2 semaines, avec répartition des élèves (les élèves de maternelle la première semaine, les élèves d'élémentaire la deuxième). Ils proposent des activités d'arts du cirque pour monter ensuite un spectacle à destination des parents, avec un rendu final le samedi de la fête de l'école.

Le financement estimé à 7 500,00 € de ce projet est à l'étude.

QUESTIONS DIVERSES :

Il y aura de la piscine du 22 mai 2018 au 06 juillet 2018 pour les élèves de CM1 et CM2.
Une borne à livres est installée à l'extérieur de l'école. On peut déposer et prendre des livres gratuitement.

Lors de la réunion de la commission communication, était à l'ordre du jour :

- **RACINE n°2**
 - Réflexion autour du contenu
 - Présentation des premiers éléments du chemin de fer
- **Consultation documents de communication**
 - Présentation du dossier de consultation avant diffusion
- **Banque d'images**
 - Présentation de l'avancée des travaux concernant la réalisation d'une banque d'images du sud du territoire
- **Film institutionnel**
 - Présentation d'une fiche récapitulative des actions, sites et du patrimoine à mettre en avant sur le territoire.
- **Informations diverses**
 - Communication autour de la fête de l'environnement 2018, présentation des premiers éléments du guide touristique, signalétique des sites communautaires.

CCGC-PR : Commission sport et loisirs du 22 février 2018

Lors de cette commission, il a été question :

- Des subventions intercommunales attribuées aux Associations,
- Du Challenge aviron en salle prévu le 17 novembre 2018 à Beaumont-la-Ronce.
- De la construction du gymnase de Neuillé-Pont-Pierre estimée à 1 900 000,00 €. Le permis de construire a été déposé.
- De la construction du gymnase de Saint-Antoine-du-Rocher. Les travaux démarreront prochainement.
- Du Comité Départemental Olympique Local qui se déplacera le 23 avril 2018 à la Salle des 4 vents, afin de rencontrer les Associations locales.
- De la Roue tourangelle qui traversera 7 Communes du territoire communautaire. Une subvention de 7 000,00 € (1 000,00 € / Commune traversée) a été attribuée par la Communauté de Communes à l'organisateur. Cet évènement sera retransmis en direct sur une télévision locale.

CCGC-PR – CLECT ALSH du 27 février 2018

Lors de la commission locale d'évaluation des charges transférée, du 27 février 2018, il a été fait une présentation du rapport d'activités de l'année 2018.

En 2017, le nombre d'heures réelles de présence fut de 136 226. Concernant la Commune de Charentilly, en 2017, 11 664 heures ont été facturées. La prévision des recettes des ALSH pour l'année 2018 issues des communes est de 22 %. Le prix de revient par heure facturée pour la « Maison Enfantine STAR » (ALSH de Saint-Antoine) est de 2,31 €.

Les charges transférées 2018 relatives au fonctionnement des ALSH seront de 5 514,00 € pour la Commune de Charentilly.

CCGC-PR – Conseil communautaire du 28 février 2018

Étaient à l'ordre du jour de ce Conseil communautaire :

Sortie de la Communauté de Communes :

Le Conseil communautaire a donné son accord, à l'unanimité, à 2 Communes, dont Charentilly, pour qu'elle fasse leur demande de rattachement à la Métropole TOURS Val de Loire.

Actions économiques :

- Bâtiment économique POLAXIS – Il a été fixé un tarif de location à la Société Asphalte. Une éventualité de vente à l'issue d'un bail commercial de 9 ans a été évoquée.

Communication :

- Demande de subvention LEADER pour le projet : « Réalisation de films institutionnels » « économie et patrimoine » et d'une banque d'images, « promotion du territoire sud. »

Finances / Gestion RH :

- Astreintes : évolution de délibération
- Régime Indemnitaire de Fonctions d'Engagement et d'Expertises Professionnelles (RIFSEEP).
- Eventuelles créations de postes
- Orientations budgétaires.

CCAS du 5 mars 2018

Lors de ce Conseil Communal d'Action Sociale, il a été fait un point sur l'exercice écoulé et un récapitulatif des actions qui ont été menées depuis 2014.

Tous les membres présents ou représentés lors cette réunion ont décidé de démissionner de leur fonction de membre du CCAS.

Monsieur le Maire a fait la lecture des courriers de démission de Mesdames Christiane MACHEFER (Vice-Présidente du CCAS et Conseillère municipale), Michèle JAUNASSE (membre du CCAS) et Monsieur Christophe MACHEFER (membre du CCAS).

Monsieur le Maire a pris acte de ces démissions, avec regret, et a tenu à saluer la qualité du travail qui a été réalisé depuis 2014.

Monsieur le Maire a indiqué qu'il ne serait pas débattu ce jour de l'avenir du CCAS. Cette réflexion doit être prise de façon apaisée et dépassionnée.

QUESTIONS DIVERSES

PARKING DU STADE

Le parking du stade a été bitumé. Après l'orage de samedi soir et les fortes pluies de dimanche matin, il a été constaté qu'il n'y avait aucune flaque d'eau.

Deux massifs sont en attente de création au centre du parking. Les travaux ont été réalisés par le service technique de la Commune, pour recevoir le futur éclairage de ce parking, les fourreaux en attente ont également été passés.

REUNION DES NOUVEAUX ARRIVANTS

Dimanche dernier, s'est tenu la réunion d'accueil des nouveaux habitants. Une dizaine de famille ont répondu présentes.

DEFIBRILLATEURS

La Communauté de Communes va sans doute proposer d'équiper de défibrillateurs tous les équipements intercommunaux de sport. La Commune de Charentilly est concernée avec la halle sportive.

MOBIL'AGE

Une réunion mobil'âge doit avoir lieu le 20 mars 2018. Ce dispositif peut rendre service à nos aînés.

SOIREE BLANCHE DU SAMEDI 7 AVRIL 2018

L'association Charenti'fête organise une soirée blanche le samedi 7 avril 2018.

Le SATESE 37 a informé la Commune qu'il serait appliqué une baisse de 10 centimes par habitant de la contribution pour l'année 2018 – Le tarif de contribution passe donc de 0,96 € / habitant à 0,86 € / habitant en 2018.

Rapport de l'Agence Locale de l'Energie

Il a été constaté l'existence de ponts thermiques autour des menuiseries de la Mairie. Un test d'étanchéité est à prévoir. Par ailleurs, un courrier a été adressé à l'Architecte en charge de cette opération afin d'identifier l'entreprise responsable de la malfaçon qui occasionne des infiltrations d'eau dans l'accueil de la Mairie.

Réunions de Chantiers :

- Entrée du village par la RD 938 : afin de permettre à l'entreprise en charge de cette opération, d'avancer sur ce chantier, les travaux d'effacement des réseaux vont être arrêtés provisoirement. Cela permettra notamment d'ouvrir à la circulation la rue du Clos Faroux.
Pendant ces travaux, la partie haute de la rue du Clos Faroux risque de ne pas bénéficier de l'éclairage public pendant 2 à 3 mois.
- 1^{ère} tranche d'extension du réseau d'assainissement : la 1^{ère} réunion de chantier s'est tenue aujourd'hui. Les travaux vont démarrer le 2 avril 2018. Les travaux consistent à amener le réseau d'assainissement collectif jusqu'au bout du chemin de la Bigotière.

ARRET DE BUS

Il a été demandé la création d'un 3^{ème} arrêt de bus au niveau de l'école de Charentilly et du lotissement de la Pièce de la Mare. Cette possibilité va être étudiée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h25.